

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Émilien-Frenette

Date : 13 juin 2017

Nombre de signalements de violence : 5

Nombre de signalements d'intimidation : 4

Nombre de plaintes : 0

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des intervenants sur le terrain à maintenir.</li> <li>• Intervention rapide auprès du parent et des élèves à maintenir.</li> <li>• Fiche de signalement à maintenir + sensibilisation des enseignants sur l'importance de cette fiche.</li> <li>• Vigie sur les réseaux sociaux par les intervenants</li> <li>• Augmentation du choix des activités midis en impliquant les éducateurs.</li> <li>• Reddition de compte du plan de lutte</li> </ul>	



## Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi? oui. Pourquoi? : pour permettre une sensibilisation des élèves et un rappel.

Les modalités de signalement et de consignation : oui

Les mesures éducatives et de sanction : oui. Pourquoi? Pour conscientiser les élèves.

Les mesures de soutien : oui. Types de mesures de soutien : Rencontres faites par l'éducatrice spécialisée quotidiennement, suivi avec policiers-éducateurs, parents et direction.

Les difficultés rencontrées :

- Aucune difficultés rencontrées avec notre plan.
- Mais, il faut encore sensibiliser les parents sur la différence entre un conflit et un cas d'intimidation.

Les éléments facilitants :

- Une équipe d'encadrement solide.
- Présence de notre policier éducateur dans les temps non-structurés ce qui donne une belle visibilité dans notre école. Il est présent aux rencontres de l'équipe d'encadrement.
- Travailleur social (CISSS) qui travaille en étroite collaboration avec l'agent d'encadrement.
- L'application du programme « mémo » permet d'informer les intervenants impliqués.

## L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)  Relation harmonieuse entre le personnel.  Entre le personnel et les élèves il arrive de faire des rencontres de médiation pour permettre à chacun d'entre eux de repartir sur de bonnes bases.	(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)  La médiation entre les élèves permet de faire la lumière sur ce qui a déclenché le conflit.  La démarche est protocolaire donc les élèves comprennent le sérieux de la situation.	Les parents sont satisfaits de notre façon d'intervenir et de la rapidité avec laquelle le retour d'appel est fait.  Nous avons une collaboration avec la plupart de nos parents. Ce qui facilite notre tâche. Les parents connaissent bien notre protocole d'intervention.  Les parents déclarent rapidement l'intimidation sur les réseaux sociaux.	Nos partenaires avec qui nous travaillons le plus sont le CISSS, DPJ, Centre de Réadaptation en Dépendance, notre psychologue de l'école Mme Josée Caron et notre policier éducateur M. Daniel Racette.  Nous travaillons en étroite collaboration avec chacun d'entre eux et il existe un respect mutuel entre nous.



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

	<p>Un travail de sensibilisation est fait auprès des élèves concernant leur perception d'injustice. Une rencontre avec l'enseignant permet de recadrer les choses.</p> <p>Les élèves/témoins dénoncent plus facilement les cas d'intimidation.</p>		
--	--	--	--



## Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Relancer le plan à chaque début d'année autant auprès du personnel que des élèves :
  - ✓ Présentation en début d'année, du plan de lutte en assemblée générale.
  - ✓ Tournée des classes.
- Affichage dans les lieux stratégiques (Vestiaires, toilettes)
- Publiciser la semaine contre l'intimidation.
- Sur les réseaux sociaux, relancer notre protocole d'intervention.
- Durant la prochaine année, faire des activités ponctuelles reliées à l'intimidation. Étaler les activités de sensibilisation contre l'intimidation sur toute l'année.
- Impliquer le conseil des élèves dans des activités de bienveillance.
- Sensibiliser le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (ex : pièce de théâtre « Top Net »)
- Sensibiliser les élèves sur l'importance du rôle du témoin.